

GILLES LEFLAMBE

Président du comité de direction, Groupement Carte Bleue
Directeur adjoint des Services bancaires, Société Générale

“ *La carte doit devenir un espace de compétition* ”

L'industrie monétique française est influencée par les grandes questions de place, notamment la réglementation communautaire et la sécurité des paiements. Mais elle doit également retrouver un espace plus affirmé de différenciation entre émetteurs de cartes. La carte multi-applicative est une des pistes possibles.

Comment voyez-vous votre fonction de président du Groupement Carte Bleue ?

Le rôle du président du Groupement Carte Bleue est de contribuer à construire le consensus entre tous les établissements membres du groupement. Mon objectif est de faire progresser l'espace de coopération que représente la carte bleue, sans que cette coopération ne tourne à l'uniformité. Il faut gérer cette dualité qui confronte l'espace de coopération propre à faciliter la crédibilité du produit, sa simplicité d'usage, son universalité pour le client avec un espace de compétition qui se traduit par la concurrence des stratégies de chaque établissement.

Le règlement de la Commission européenne sur les virements transfrontaliers entre en vigueur le 1^{er} juillet. Quel en sera l'impact sur les opérations monétiques ?

Le règlement européen sur les commissions peut changer la nature du marché dans la durée. Le texte est très clair : les banques doivent appliquer sur le marché européen les mêmes conditions que celles prévalant sur leur marché domestique.

Or, le marché domestique français s'est organisé de façon très spécifique avec l'inter-bancarité des cartes. La plupart des établissements ne prélèvent aucune commission sur les mouvements ni sur les retraits déplacés, contrairement

à bon nombre d'établissements d'autres pays européens, qui offrent gratuitement la carte mais en facturent assez significativement l'usage, notamment par la marge de crédit. Les banques françaises perdent donc un peu plus que les autres en alignant les opérations transfrontalières en Europe sur les transactions domestiques.

Quelle peut être la riposte des banques françaises ?

Cette obligation aura des répercussions importantes sur l'organisation du marché à moyen terme, mais les évolutions seront lentes. Dans les débats européens, les positions de départ des pays ne

Gilles Leflambe

■ Depuis 2000, directeur adjoint des services bancaires de la Société Générale en charge des activités de conservation de titres, cartes bancaires, moyens de paiement et e-commerce.

■ 1997. Vice président exécutif de Swift, membre du comité exécutif responsable du *product manager*.

■ 1993. Directeur central, membre du comité de direction, Groupe Banques Populaires.

■ Diplômé HEC.

■ 53 ans.

sont pas les mêmes, car les conditions de commission d'interchange et de facturation aux clients sont différentes. Les volumes dans chaque pays sont très différents. Les Français utilisent, par exemple, beaucoup leur carte. Les pays entre eux ont des échanges inégaux, on retrouve un flux Nord-Sud entre les pays «récepteurs» de touristes et les pays «émetteurs» de touristes. Tous ces facteurs nourrissent des déséquilibres non négligeables annonciateurs des grands débats de demain.

“L'évolution vers la carte multi-applicative offre un large champ de différenciation.”

Il n'est pas question pour l'instant d'augmenter globalement ces commissions et s'il y a évolution de commissions, c'est pour tenter d'inciter le consommateur porteur de carte à un comportement vertueux en effectuant ses retraits dans les distributeurs de sa banque. La gratuité des retraits déplacés pour le porteur (retrait dans une autre banque) est une invitation à la facilité de retirer des fonds dans des guichets appartenant à une autre banque que la sienne, ce qui revient cher à la banque du porteur. Il y a donc un déséquilibre entre la gratuité pour les porteurs et la commission à verser par la banque du porteur en cas de retrait déplacé.

Un autre dossier d'actualité de l'industrie monétique est celui de la sécurisation des paiements. Que pensez-vous de la création récente d'un observatoire à cet effet ?

En matière de sécurité des paiements, le but est d'évoluer continuellement pour garder une avance sur les fraudeurs. La fraude en France est à un niveau très faible. Les efforts de migration vers la carte à puce au standard EMV réduiront la fraude internationale qui était une de nos faiblesses. Les fondements de cette décision de créa-

tion d'un observatoire sont donc, à mon avis, d'origine plus politique que réellement technique.

En matière de e-paiements, que pensez-vous de la solution

Cybercom approuvée par le Groupement Carte Bleue, le GIE Cartes bancaires et les banques ?

C'était une bonne solution qui n'a pas trouvé son marché. La bulle internet a explosé, mais le consommateur n'a pas changé son paradigme principal qui est d'accorder sa sympathie à la gratuité. Le modèle de la gratuité à tout prix a montré ses limites. Il faut encore un peu de temps pour que soit prise en compte l'idée que la sécurité sur le réseau a un coût qui doit être partagé par l'ensemble des acteurs.

Au-delà de l'espace de coopération que vous organisez au sein du GIE Carte Bleue, la carte doit devenir un espace de compétition. Sur quels aspects va jouer cette concurrence ?

La carte doit en effet rester un espace de compétition car sinon in fine la concurrence ne se fera plus que sur le prix. L'évolution vers la carte multi-applicative et les opportunités que cette migration ouvre en matière de services offrent un large champ de différenciation. Aujourd'hui les cartes de paiement sont banalisées. L'avantage de fonctions multi-applicatives est de redonner à la banque la possibilité d'offrir à ses porteurs un ou des services à valeur ajoutée spécifique. Une des difficultés réglementaires aujourd'hui est que le réseau support de la carte conserve un droit de regard sur les services proposés.

La carte de crédit se développe-t-elle en France ?

À ce jour, les cartes bancaires françaises sont en grande majorité des cartes de débit, alors qu'à l'étranger les cartes de crédit sont largement majoritaires. Les Français ont

à leur disposition un instrument de paiement universel avec un débit différé très pratique, un coût d'usage très faible pour le porteur, et relativement modéré par rapport aux autres pays pour le commerçant. Ces différences ont contribué autant que la culture et le comportement financiers des Français à l'échec des différentes tentatives d'introduction en France de cartes de crédit par des concurrents étrangers.

En mai, il y avait plus de 25 millions de cartes bleues en circulation en France, ce qui fait de notre Groupement le leader du marché, et la demande de crédit sur ces flux ne représente qu'une faible part...

Que pensez-vous du porte-monnaie électronique ?

Les consommateurs sont très intéressés par la PME, mais la vraie question porte sur la solvabilité de ce besoin. Les consommateurs et les commerçants ne sont pas prêts à payer le vrai prix de ce service. Les millions de machines, parcmètres, automates, distributeurs de boissons, présentent pourtant un marché solvable pour un tel produit, mais qui n'a pas été suffisamment pris en compte. Si à ce jour le porte-monnaie électronique existe et fonctionne bien, on peut simplement regretter que le *business model* existant ne soit pas très favorable pour la banque. Un des avantages du modèle est la similitude avec la carte bancaire, voire sa pure et simple inclusion sur la même puce. Mais si le prix est le seul élément de différenciation, nous finirons par vendre une carte bancaire avec le PME associé sans augmentation tarifaire, ce qui serait en fait une baisse de prix déguisée. ■

Propos recueillis par Élisabeth Coulomb et Grégoire Hauseux